

Dossier n° : ANC.....

Déposé le :

Type de dépôt : ☐ mail ☐ courrier ☐ dépôt bureau

DECLARATION D'INSTALLATION OU DE REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce dossier permettront au **service public d'assainissement non collectif** (SPANC) de donner un avis sur la conception et l'exécution de votre projet d'assainissement. Un dossier complet et bien préparé réduira les délais d'instruction et de réponse du SPANC. Ce dossier devra être complété par le propriétaire ou son représentant et déposé obligatoirement au SPANC d'Eau d'Azur.

COMMUNE :

Construction neuve ☐

Réhabilitation ☐

Le présent dossier est lié à :

- ☐ un permis de construire (PC), ou PC modificatif, ou permis d'aménager n°
- ☐ une déclaration de travaux n°
- ☐ une installation d'assainissement autonome pour des locaux existants

➤ Demandeur

Propriétaire de l'habitation :

Nom, prénom :

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

ou Raison sociale

Nom et prénom du gérant :

N° SIRET:

(Pour toute société, joindre obligatoirement un extrait Kbis datant de moins de 3 mois, délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce.)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :@.....

Coordonnées du mandataire, s'il y en a un :

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :@.....

➤ Situation du projet

Le demandeur déclare installer un dispositif d'assainissement non collectif à :

Adresse :

Lieu-dit :

Code Postal :Ville :

Références cadastrales : Section(s) :N° de parcelle(s) :

Coefficient de perméabilité K du terrain : mm/h

Superficie du terrain :m²

Surface disponible pour l'assainissement (emprise de la filière plus marges) : m²

Destination des eaux pluviales : ☐ Hors du terrain, préciser :
☐ Sur le terrain

Rappel : Le rejet d'eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif est formellement interdit.

➤ Caractéristiques de l'habitation

Type de résidence : ☐ principale ☐ secondaire

☐ Habitation individuelle
Nombre de pièces principales :
Surface habitable :m²

☐ Bâtiment comportant plusieurs logements
Nombre de logements
Nombre total de pièces principales :
Surface habitable : m²

☐ Autre type de locaux
(Restaurant, hôtel, camping, golf, etc...)
(Rejetant des eaux usées assimilées
Domestiques)
Nature :
Nombre de logements
Nombre total de pièces principales
Surface habitable :m²

Annexe(s) au logement(s) (piscine, cuisine d'été, etc.) :

➤ Redevance au SPANC

- Au titre des différentes étapes de contrôle, le propriétaire est redevable des redevances suivantes :

- Pour l'instruction du présent dossier 122.20€ HT, soit 134.42€ TTC
- Pour le contrôle de réalisation, et après réception de l'avis sur la réalisation émis par le SPANC 244.40€ HT, soit 268.84€ TTC.
- Pour toute contre-visite 122.20€ HT, soit 134.42€ TTC.

Cette redevance sera à régler à l'Agent Comptable de EAU d'AZUR dès réception de la facture qui précisera les modalités de paiement.

Le rapport ne sera transmis qu'après réception du règlement. Celui-ci pourra être effectué par carte bancaire auprès de l'Agence Comptable afin de réduire les délais et permettre une mise à disposition du rapport par mail.

Si vous souhaitez opter pour ce mode règlement, il conviendra de contacter l'agence comptable de EAU d'AZUR au 0 969 36 05 06 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h15 (choisir l'option 2).

¹ Règlements en vigueur : arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, règlement intercommunal sur l'assainissement non collectif.

² Normes en vigueur : NF DTU 64.1 « Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales », diffusé par l'AFNOR et le CTSTB ; etc.

➤ **Le demandeur s'engage à :**

- **Réaliser** l'installation d'assainissement conformément aux informations déclarées dans le présent formulaire, après vérification du SPANC et conformément aux réglementations¹ et aux normes² en vigueur ;
- **Avertir** le SPANC de toute modification susceptible d'être apportée au projet d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'ANC (filière décrite et plan de masse déposés), avant ou pendant l'exécution des travaux ;
- **Prévenir** les techniciens du SPANC, 15 jours avant le remblayage des ouvrages, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution de l'installation ;
- **S'acquitter** de la redevance prévue dans le cadre de l'instruction du présent dossier.

Fait à :, le :
Nom, prénom et signature du demandeur ou de son représentant :

.....

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PREVU

- ☐ **Filière traditionnelle** > compléter les paragraphes **1, 2 et 3 – 5** en cas de filière drainée.
☐ **Filière soumise à agrément** > compléter les paragraphes **3, 4 et 5 – 1** en cas de filière compacte.

① - Dispositif de prétraitement (filière traditionnelle ou filière compacte) :

- ☐ Fosse toutes eaux. Volume : m³
☐ Fosse septique (dans le cas d'une réhabilitation). Volume :m³

Une ventilation d'entrée d'air est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non
Une ventilation de sortie d'air munie d'un extracteur statique ou éolien est-elle prévue ?
☐ Oui ☐ Non

Rappel : Une ventilation (Ø 100 mm) doit être installée à 0,40m au-dessus du faîtage de l'habitation, munie d'un extracteur et à au moins 1 m de toute autre ventilation.

② - Dispositif de traitement :

☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Nombre de tranchées : Longueur totale des tranchées : m
Largeur des tranchées : m Profondeur des tranchées : m

☐ Lit d'épandage à faible profondeur :

☐ Filtre à sable vertical :
☐ Terre d'infiltration : } ☐ drainé (>5) ☐ non drainé

Largeur : m Longueur : m
Surface : m² Profondeur : m
Nombre de tuyaux d'épandage :

Rappel : Le sable utilisé doit être **SILICEUX**. Le sable calcaire est formellement interdit.

☐ Lit à massif de zéolite* Surface du filtre : m²

* Le volume du prétraitement doit être au minimum de 5 m³.

Pour les habitations de plus de 5 pièces principales, la filière est soumise à agrément (>5)

③ - Dispositifs complémentaires :

☐ Bac à graisses Volume :Litres

Rappel : Bac à graisses recommandé si la fosse toutes eaux est à plus de 10 m de l'habitation.

☐ Pré-filtre intégré à la fosse

☐ Pré-filtre externe (décolloïdeur) Volume :Litres

☐ Chasse automatique Volume :Litres

☐ Système de relevage des eaux, préciser :

☐ Toilettes sèches :

- commun (urines et fèces)
- fèces uniquement

Rappel : La cuve doit être régulièrement vidée sur une aire étanche, à l'abri des intempéries.

④ - Filière soumise à agrément (filière compacte, micro station, filtre planté) :

Type, préciser : N° d'agrément :

Dénomination commerciale : Capacité : EH (équivalent-habitant)

Rappel : Les dispositifs doivent être agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, et publiés au Journal Officiel de la République Française (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/usagers>)

⑤ - Rejet des effluents traités (à compléter également pour les filières drainées) :

☐ Tranchées d'infiltration, irrigation, goutte à goutte, enterrées. Longueur totale :m

☐ Rejet en milieu hydraulique superficiel*, précisez :

☐ Rejet en profondeur par puits d'infiltration

* Rejet soumis à autorisation du SPANC

➤ Pièces à joindre à la déclaration :

☐ Le présent dossier complété et signé par le propriétaire ou son représentant.

☐ L'étude hydrogéologique du sol, si la carte d'aptitude du sol l'exige.

☐ En l'absence d'étude de sol :

- Un plan de masse légendé (+ échelle) localisant : l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, la situation des différents éléments composant le système d'assainissement non collectif et le cas échéant, le rejet des eaux traitées.
- Un schéma de principe du dispositif de traitement prévu (tranchées, filtre à sable, etc.).
- Les arbres, arbustes, haies, jardin potager.
- Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, aires de stationnement, allées, etc.).
- Les voies de passages de véhicules.
- Les bâtiments annexes (piscines, cuisine d'été, garage, etc.) et leur dispositif d'assainissement prévus ou existants.
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle.
- Les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- Le système d'évacuation des eaux de pluie.
- Les distances entre l'installation et les limites de propriété, les arbres, les locaux existants ou à construire.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

➤ **La demande dûment complétée et signée devra être retournée à :**

- de préférence, par mail à : spanc.cca@veolia.com
- ou par courrier sous condition des délais postaux à : VEOLIA - SPANC EAU D'AZUR -
Chemin des Baraques 06200 NICE

Pour toute demande, vous pouvez contacter le service au 06 13 68 96 13 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h00 et de 13h30 à 15h30.